

# LE STAGE DE CITOYENNETÉ

Le pôle socio-judiciaire intervient, depuis de nombreuses années, dans la lutte contre la récidive et pour l'alternative à l'incarcération. L'Association est conventionnée par le Ministère de la Justice et par l'administration pénitentiaire. Dotée de professionnels, elle travaille également avec des partenaires divers et variés, intervenant notamment sur les différents stages qu'elle propose.

## LE PUBLIC VISÉ

Le stage est ouvert à un large public, principalement orienté par l'autorité judiciaire dans le cadre :

- d'une condamnation principale ou complémentaire,
- d'une mesure de contrôle judiciaire,
- de sursis probatoire,
- d'aménagement de peine,
- d'une alternative aux poursuites notamment dans le cadre d'une composition pénale.

## OBJECTIFS DU STAGE



Ce stage a pour objectif de confronter celui qui en bénéficie à sa responsabilité de citoyen et le conduire :

- à une prise de conscience du risque pénal,
- à un questionnement sur la notion de citoyenneté et son exercice dans la vie publique,
- au respect des institutions et de leurs représentants,
- aux conséquences de ses actes et de l'atteinte portée à la victime.

## L'ORGANISATION DU STAGE

Le stage est organisé en quatre modules de trois heures (deux jours pleins consécutifs). Il est co-animé par des professionnels de l'association ESPERER 95 et par des professionnels des Associations : La Case, Addictions France et France Victimes 78.



- Chaque session de stage est composée de groupes de 4 à 10 participants
- Les séances sont animées de manière pédagogique (tours de table, réflexions en groupe, interventions de professionnels, jeux de rôle, etc.)
- Le stage est organisé en quatre modules thématiques :  
Module 1 : Sensibilisation aux Addictions  
Module 2 : Notion et exercice de la citoyenneté  
Module 3 : Cadre légal, réponses judiciaires et responsabilisation  
Module 4 : Place de la victime et rôle de l'indemnisation

## LES MODALITÉS DU STAGE

La participation au stage est conditionnée au versement en amont, de la somme de 210 € en espèces, un justificatif de paiement sera remis. (Stage non payant pour les personnes accompagnées dans le cadre d'une mesure judiciaire par le pôle socio-judiciaire ESPERER 95 : contrôle judiciaire socio-éducatif – sursis probatoire – placement à l'extérieur).

A l'issue du stage, une attestation de présence et de bilan vous sera remise par mail ou par courrier, à condition que vous ayez transmis vos coordonnées.

- Pour les participants accompagnés dans le cadre d'une mesure judiciaire au sein de notre pôle socio-judiciaire (contrôle judiciaire, sursis probatoire, placement à l'extérieur), l'attestation de présence et de bilan sera également transmise à votre référent.
- Pour les participants faisant l'objet d'une mesure de composition pénale auprès du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, traitée par notre service, l'attestation de présence et de bilan sera transmise au délégué du procureur en charge de votre dossier.
- Pour les autres participants (peine complémentaire, suivi SPIP ou autre association, etc.), il vous appartiendra de transmettre l'attestation de présence et de bilan au service chargé de la vérification de l'exécution du stage.

POUR TOUTE INSCRIPTION ET/OU  
DEMANDE D'INFORMATION,  
VOUS POUVEZ CONTACTER :

OÙ

ESPERER 95  
6 place Notre-Dame (porte bleue)  
95300 PONTOISE

COMMENT



Mail  
contact.stage@esperer-95.org



Téléphone  
01 34 35 33 20



www.esperer-95.org



Espérer 95



ESPERER 95

QUI

Directrice :  
Elise MORIENNE  
Coordinatrice :  
Marine COCHINARD

INSCRIPTION AU STAGE

inscription par mail obligatoire

Vous êtes attendu sur notre stage qui se déroulera :

Le ..... de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Le ..... de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Merci de bien vouloir vous présenter muni d'une pièce d'identité

**Afin de valider votre stage, vous devrez impérativement participer aux quatre modules.**

**A noter que vous devrez vous présenter 30 minutes avant le début de la première séance afin de régler votre participation au stage d'un montant de 210€ (règlement uniquement en espèces).**



Membre actif de la  
Fédération



Cofinancé par  
l'Union européenne